

PROGRAMME PAYS 2023-2027 : termes de référence pour la sélection des partenaires d'exécution (ONG)

1. Contexte et justification

Le processus d'élaboration du nouveau cadre de coopération entre la république du Gabon et l'UNFPA planifié pour la période 2023- 2027, a été participatif par l'implication du gouvernement et la société civile.

Le nouveau programme est aligné au cadre de coopération pour le développement durable des Nations unies 2023-2027 (UNSDCF) et répond aux priorités nationales définies dans le Plan stratégique Gabon émergent ainsi que le Plan d'accélération de la transformation 2021-2023. Il soutiendra l'objectif national d'augmenter la prévalence de la contraception, de réduire le taux de mortalité maternelle et de réduire la violence sexiste d'ici 2030, qui sont des engagements nationaux pris lors du Sommet de Nairobi en 2019.

Dans le cadre de la mise en œuvre du huitième programme de coopération (2023-2027), le bureau pays de l'UNFPA (Fonds des nations unies pour la population), invite les organisations nationales et internationales qualifiées à soumettre leur proposition pour la fourniture des prestations pour promouvoir la réalisation des trois résultats transformateurs qui sont : 1) mettre fin aux besoins non satisfaits en terme de planification familiale ; 2) mettre fin aux violences basées sur le genre et pratiques traditionnelles néfastes ; 3) mettre fin au décès maternels évitables .

2. Propositions

Les organisations non gouvernementales nationales et internationales intéressées sont invitées à soumettre leur proposition pour la fourniture des prestations ci-dessous demandées destinées à la population Gabonaise 1) intégrer les questions de santé sexuelle et reproductive et des droits reproductifs, ainsi que la prévention et de la réponse à la violence sexiste et aux pratiques néfastes, dans les politiques et plans liés à la couverture sanitaire universelle, et dans d'autres lois, politiques, plans et cadres de responsabilisation pertinents ; 2) renforcer les capacités des institutions nationales et des communautés pour offrir des informations et des services intégrés de qualité liés à la santé maternelle, à la SSR, aux VBG et aux pratiques néfastes, y compris dans les contextes d'urgence ; 3) renforcer les compétences et les capacités des adolescents et jeunes pour leur permettre d'assurer l'autonomie corporelle, le leadership et la participation, et pour renforcer le capital humain ; 4) renforcer les systèmes de données et les preuves pour tenir compte des changements démographiques et d'autres grandes tendances pour l'élaboration de politiques et de programmes, en particulier ceux liés à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs.

La fourniture de ces prestations, contribuera à l'atteinte des résultats suivant :

- Une meilleure intégration de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation, ainsi que de la prévention et de la réponse à la violence sexiste et aux pratiques néfastes, dans les politiques et plans liés à la couverture sanitaire universelle, et dans d'autres lois pertinentes, politiques, plans et cadres de responsabilisation
- Des capacités des institutions nationales et des communautés sont renforcées pour offrir des informations et des services intégrés de qualité, en termes de santé sexuelle et reproductive, de planification familiale, y compris les fournitures, ainsi que les services essentiels, la violence et les pratiques néfastes, y compris dans les contextes humanitaires et d'urgence
- Des adolescents et les jeunes auront renforcé leurs compétences et leurs capacités pour assurer l'autonomie corporelle, le leadership et la participation, et pour renforcer le capital humain
- Un système de données et les données factuelles sont renforcés pour tenir compte des changements démographiques et d'autres grandes tendances pour l'élaboration de politiques et de programmes, en particulier ceux liés à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation

3. Qualification

- L'ONG dispose d'une mission claire et des objectifs qui reflètent la structure de l'organisation et son contexte ainsi qu'un alignement sur les domaines d'intervention prioritaires de l'UNFPA
- L'ONG ne dispose pas d'une historique de fraude et ou mauvais service rendu
- L'ONG dispose de ressources humaines suffisantes ainsi que de l'expertise technique nécessaire pour mettre en œuvre les activités proposées
- La mission de l'ONG et ou son plan stratégique se focalise sur au moins un domaine relatif au mandat de l'UNFPA
- L'ONG dispose d'expertise dans le pays ou la localité d'intervention dans les domaines relatifs au mandat de l'UNFPA
- L'ONG possède des preuves et la traçabilité d'avoir exécuté des activités semblables et ceci est considéré crédible par les acteurs, partenaires ainsi que les bénéficiaires
- L'ONG dispose d'une assise communautaire fiable et elle est disposée à atteindre les cibles identifiées particulièrement les populations vulnérables et les localités difficiles d'accès

- L'ONG dispose d'un système ou des outils pour collecter systématiquement des données qui sont ensuite analysés et utilisé pour le suivi du programme
- L'ONG a établi un partenariat avec le gouvernement et autres entités fiables des agences du SNU, des donateurs, ainsi que le secteur privé
- L'ONG dispose de politiques et procédures pour la prévention de l'exploitation et les abus sexuels

4. Documents de soumission

Les documents d'appel à proposition doivent contenir les documents suivants :

- Nom légal et adresse complète de l'ONG (physique, plan de localisation, postale et numérique)
- Copie des dispositions du statut juridique de l'ONG au Gabon
- Copie des dispositions du statut juridique de l'ONG dans le pays d'origine
- Récépissé provisoire ou définitif
- Contrat de bail ou promesse de bail
- Relevé d'identité bancaire
- Organigramme de l'ONG ainsi que les CV détaillés des membres du bureau
- Attestation sur l'honneur du mandataire ou Responsable de l'ONG
- Profil de l'ONG, mandat ou énoncé de mission de l'ONG
- Proposition de programme
- Dernier rapport annuel et rapport d'audit

5. Délai de soumission

Les organisations qui souhaitent participer à cet appel d'offre sont priées d'envoyer leur soumission par email portant clairement la mention « appel à proposition ONG » à l'adresse suivante recrutement-gabon@unfpa.org avant le **09 Mai 2023** au plus tard à 16h30 (heure de Libreville). Les dossiers déposés physiquement se feront sous plis fermé dans une enveloppe prévue à cet effet au bureau de UNFPA Gabon **sis au pont de Gué-Gué, maison des Nations Unies, immeuble A, deuxième étage**. L'enveloppe doit porter la mention : **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (proposition UNFPA Partenariat pour le Programme Pays 2023-2027)**

Les ONG/associations dirigés par des femmes, jeunes filles et jeunes garçons sont vivement encouragés à postuler

Les propositions reçues après la date ne seront pas examinées

6. Autres

Il convient de noter que la participation à cet avis à manifestation d'intérêt ne constitue pas une garantie ni une obligation pour UNFPA de sélectionner l'ONG pour un partenariat. UNFPA se réserve le droit de ne prendre contact qu'avec les ONG présélectionnées : aucun dossier de candidature déposé ne sera ni consulté ni repris. L'UNFPA se réserve le droit de ne donner suite à cet avis à manifestation d'intérêt